

publica

Gros plan
Investir de manière
responsable

La prévoyance

Le magazine de PUBLICA

N° 1 – 2022

Contenu

- 02 Éditorial
- 04 Gros plan sur...
- 07 LPP : mesdames, pensez à votre prévoyance !
- 11 Au fait, connaissez-vous...?
- 15 Quand je serai à la retraite...
- 16 Contact / Impressum

PUBLICA vous informe

- 03 myPublica est désormais disponible pour les bénéficiaires de rentes
- 06 En plein milieu. Tout là-haut. À Neuhausen près des chutes du Rhin.
- 08 Exercice 2021
- 09 Chiffres-clés 2021
- 10 Le mariage pour tous arrive bientôt
- 12 Les objectifs de Marcel Wüthrich, président de l'Assemblée des délégués
- 14 Compensation du renchérissement des rentes de vieillesse
- 16 Nouveau représentant des employeurs à la Commission de la caisse



Cher lecteur, chère lectrice,

À la clôture de la rédaction, l'invasion de l'Ukraine par la Russie était malheureusement toujours d'actualité. Chez PUBLICA, nous assistons avec consternation aux souffrances et aux destructions engendrées par cette guerre. Immédiatement après l'offensive de la Russie fin février, PUBLICA s'est ralliée aux sanctions du Conseil fédéral et a exclu la Russie de son univers de placement. Nous refusons que les avoirs de nos personnes assurées et bénéficiaires de rentes soient investis sur le marché russe. Cette mesure s'inscrit logiquement dans le concept «Investir de manière responsable» que nous développons en permanence. PUBLICA investit de manière responsable en prenant en compte l'environnement, la société et la gouvernance d'entreprise responsable dans le placement de la fortune de prévoyance de nos personnes assurées et bénéficiaires de rentes. Nous pouvons ainsi améliorer le rapport entre risque et rendement sur le long terme. Découvrez à ce sujet l'entretien avec Manuela Guillebeau, spécialiste du développement durable chez PUBLICA. De plus amples informations au sujet de la performance dégagée par PUBLICA sur sa fortune de placement et de l'exercice 2021 sont également présentées dans ce numéro.

À Neuhausen, PUBLICA a investi dans un important projet immobilier résidentiel et commercial avec une vue spectaculaire sur les chutes du Rhin. Nous vous en proposons la découverte en vidéo.

La situation actuelle en Europe montre que la démocratie et les droits fondamentaux sont des valeurs centrales que nous devons tous préserver. En septembre 2021, le peuple suisse a élargi la protection des droits fondamentaux en approuvant le projet «Le mariage pour tous». PUBLICA se prépare désormais à son entrée en vigueur prévue le 1er juillet 2022. PUBLICA met déjà les partenariats enregistrés sur le même pied que le mariage et avec un contrat de partenariat, toutes les personnes assurées peuvent, dans certaines conditions, désigner leur partenaire comme bénéficiaire en cas de décès.

Pour nos bénéficiaires de rente, nous avons fait un grand pas en direction de la numérisation au printemps. Grâce au portail en ligne «myPublica», ils peuvent désormais consulter leur attestation de rente en ligne.

Lorsqu'elle est calculée selon la norme LPP, la déduction de coordination entraîne une réduction du gain assuré et donc, par la suite, une baisse des prestations pour les personnes qui travaillent à temps partiel. PUBLICA applique une méthode de calcul avantageuse à plus long terme pour les personnes actives à temps partiel. Plus d'informations à ce sujet dans la rubrique «Mesdames, pensez à votre prévoyance».

Nous vous présentons deux femmes assurées chez nous dans les rubriques «Au fait, connaissez-vous...?» et «Quand je serai à la retraite». Sandra Zurbuchen concilie deux univers – arbitre d'unihockey de haut niveau et responsable d'équipe à l'Administration fédérale des contributions. Sylvie Durrer, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, nous dit ce qu'elle souhaiterait faire de son temps à la retraite.

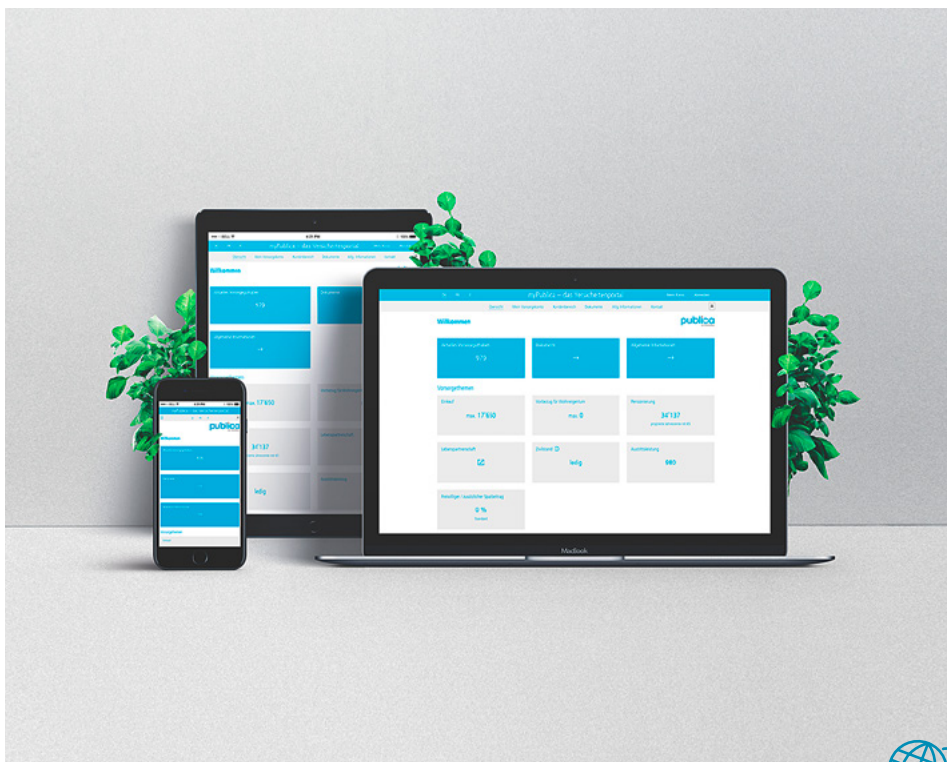
Je vous souhaite une agréable lecture!

Cordiales salutations, Doris Bianchi

myPublica

Le portail pour les personnes assurées et bénéficiaires de rentes de PUBLICA

Depuis début avril 2022, «myPublica» est également disponible pour les bénéficiaires de rentes. 20 000 utilisatrices et utilisateurs actifs se sont déjà enregistrés sur le portail en ligne «myPublica». Outre la possibilité d'effectuer différentes simulations concernant la retraite, les retraits anticipés pour l'EPL, les cotisations d'épargne volontaires/supplémentaires ou encore le potentiel de rachat, les documents personnels comme le certificat de prévoyance ou l'attestation de rentes sont également disponibles en ligne. Les bénéficiaires de rentes peuvent modifier eux-mêmes les informations relatives à leur adresse, leur compte de versement ou leur état civil. Les personnes qui résident à l'étranger peuvent facilement télécharger leur certificat de vie sur «myPublica». Vous n'avez pas encore accès à «myPublica»? Veuillez contacter votre interlocuteur/interlocutrice chez PUBLICA pour vos données d'accès personnelles. Vous trouverez ses coordonnées sur votre certificat de prévoyance, votre attestation de rentes ou sur publica.ch > [Votre prévoyance](#) > (sélectionnez votre caisse de prévoyance) > [Votre interlocuteur](#).



Vous trouverez de plus amples informations ainsi que l'accès à la page de connexion sur: publica.ch > [myPublica](#)



Que m'apportent les cotisations d'épargne volontaires et les rachats?



Les cotisations d'épargne volontaires et les rachats effectués dans la prévoyance professionnelle vous permettent d'améliorer vos futures prestations du 2e pilier et d'optimiser vos impôts. Sur le portail pour les personnes assurées «myPublica», vous pouvez consulter le montant de votre potentiel de rachat, simuler des rachats et réaliser directement le paiement. «myPublica» vous donne également la possibilité de simuler les cotisations d'épargne volontaires applicables pour vous. Si vous souhaitez verser chaque mois des cotisations d'épargne volontaires, veuillez vous

adresser à votre service du personnel qui transmettra directement votre demande à PUBLICA. Selon les caisses de prévoyance, l'adaptation est possible soit dès le mois suivant, soit à partir de l'année suivante.



Pour de plus amples informations concernant ce thème: publica.ch > [Votre prévoyance](#) > [Epargne volontaire et publica.ch](#) > [Votre prévoyance](#) > [Rachat](#)

«C'est par le dialogue que l'on aide le plus les personnes concernées.»

Quand on évoque l'investissement responsable, beaucoup pensent d'abord au climat. Mais ce concept recouvre d'autres aspects importants, comme par exemple les droits humains.

Dans quels domaines des violations des droits humains peuvent-elles se produire, comment PUBLICA les évite-t-elle et que peut-on faire en tant qu'individu? Explications de Manuela Guillebeau, spécialiste du développement durable chez PUBLICA.



Dans quels domaines les violations des droits humains peuvent-elles se produire?

Généralement partout, y compris au sein du portefeuille de PUBLICA. Il n'y a probablement aucun pays dont l'histoire soit irréprochable sur la question des droits humains. Il existe toutefois des différences entre les pays et entre les entreprises. Certains secteurs sont exposés à un risque plus élevé en termes de violations des droits humains. Dans certaines entreprises caractérisées par des chaînes d'approvisionnement très longues, des violations des droits humains peuvent aussi être commises en bout de chaîne et il n'est pas facile de les poursuivre. À titre d'exemple, un fabricant de vêtements s'est vu reprocher de pratiquer le travail forcé et le travail des enfants dans des champs de coton. Cette entreprise a développé un système lui permettant de tracer exactement la provenance du coton utilisé. Elle peut ainsi contrôler ses fournisseurs et les sélectionner en toute connaissance de cause.

Que fait PUBLICA contre les violations des droits humains?

Deux fois par an, nous passons au crible l'intégralité de notre portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises afin d'identifier des violations de la base normative. Cette base englobe pour l'essentiel les lois suisses et les conventions internationales ratifiées par la Suisse. Dans ce cadre, nous nous concentrons sur les cas graves et systématiques. Ou sur les grandes entreprises d'un secteur, car celles-ci jouent un rôle d'exemple pour les autres. L'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR), que PUBLICA a cofondée, cherche pour notre compte et au nom d'autres grands investisseurs helvétiques à mener un dialogue avec les entreprises concernées. Les questions suivantes sont au premier

«Nous pouvons agir par nos décisions d'achat.» Manuela Guillebeau fait ses achats chez RRREVOLVE (rrrevolve.ch), qui attache une grande importance à l'écologie, aux droits humains et à la transparence.

plan: comment la violation a-t-elle eu lieu? Que faut-il faire pour qu'elle ne se reproduise plus? De nombreuses entreprises réagissent de manière positive et se montrent prêtes à coopérer. Au début du dialogue, des objectifs concrets et mesurables sont définis en accord avec l'entreprise puis soumis à un contrôle régulier. En outre, PUBLICA exerce ses droits de vote auprès des entreprises avec lesquelles elle mène le dialogue. Les entreprises qui refusent le dialogue ou pour lesquelles aucun progrès n'a été constaté sont exclues de l'univers de placement. À l'automne 2021, cinq entreprises ont ainsi été ajoutées à la liste d'exclusion. Les fabricants d'armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes nucléaires) sont directement exclus.

Existe-t-il une procédure spéciale pour les entreprises suisses?

Sur mandat de PUBLICA, l'entreprise [Inrate](#) mène le dialogue avec des entreprises suisses sur diverses thématiques ESG. Les devoirs de diligence dans le domaine des droits humains en font partie. Par ailleurs, nous exerçons nos droits de vote depuis 2006. L'exercice des droits de vote auprès des entreprises suisses est obligatoire pour toutes les caisses de pensions depuis 2014.

Comment les titres au sujet desquels PUBLICA doit rechercher le dialogue peuvent-ils se retrouver dans le portefeuille?

Conformément au principe «Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier», PUBLICA applique une stratégie de placement visant une large diversification afin d'optimiser le rapport entre risque et rendement. C'est pourquoi PUBLICA investit dans un très grand nombre d'entreprises, prend ses décisions de

placement à l'aide des indices de marché et procède ensuite à un contrôle individuel des entreprises.

Est-ce que PUBLICA n'aurait pas moins d'efforts à fournir en matière de dialogue si elle prenait certaines décisions de principe avant d'investir?

En dialoguant avec les entreprises, nous pouvons parvenir à un résultat et influencer de manière positive sur leur comportement. Selon les cas, cette approche peut aider davantage les personnes concernées que si nous décidions d'exclure directement des entreprises ou de ne pas investir auprès d'elles, même s'il faut parfois du temps pour que des améliorations soient visibles. Nous réfléchissons actuellement à la façon dont nous voulons gérer le thème des emprunts d'État. Dans le domaine de l'investissement responsable, s'améliorer en permanence fait partie de notre engagement.

Comment pouvons-nous agir en tant qu'individus?

En tant que consommatrices et consommateurs, nous pouvons agir par nos décisions d'achat. Il est utile de se demander d'où viennent les vêtements que nous portons, le chocolat que nous mangeons ou les matériaux qui servent à fabriquer nos téléphones mobiles. Ou mieux encore, de se poser les questions suivantes: ai-je vraiment besoin de ce produit? Avec un prix aussi bas, est-ce que tout peut être fait dans les règles? Pour aller plus loin, il faut s'intéresser aux labels. [B Corp](#) octroie une certification aux entreprises qui remplissent volontairement certains critères et s'attachent à créer de la valeur pour tous. Des organisations à but non lucratif comme [Amnesty International](#) ou [Human Rights](#) mettent régulièrement au jour des cas de violation des droits humains.

Définition des droits humains

La [Constitution fédérale de la Confédération suisse](#) définit les droits fondamentaux aux articles 7 à 36. La [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) des Nations Unies formule des libertés individuelles (p. ex. la liberté d'opinion, de religion, de réunion et de mariage), des garanties sur la protection des individus (droit de vie, interdiction de l'esclavage et de la torture, etc.) ainsi que des droits juridiques et culturels (p. ex. le droit à l'éducation). Elle contient 30 articles en tout.

Investir de manière responsable selon PUBLICA

Afin de tenir compte des critères écologiques, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le placement de la fortune de prévoyance, PUBLICA suit différentes approches pour [investir de manière responsable](#) en fonction des classes d'actifs. Nous exerçons nos droits de vote, engageons le dialogue avec les entreprises, soumettons notre portefeuille à une sélection basée sur des critères positifs et négatifs, et intégrons les thématiques ESG directement dans l'analyse financière des titres et des placements immobiliers directs.

La transparence pour vous

Si vous êtes assuré-e chez PUBLICA, le portail pour les personnes assurées myPublica vous donne la possibilité de consulter votre participation pro forma à la classe d'actifs qui vous intéresse sous «Mon compte > Répartition de la fortune par classe d'actifs».

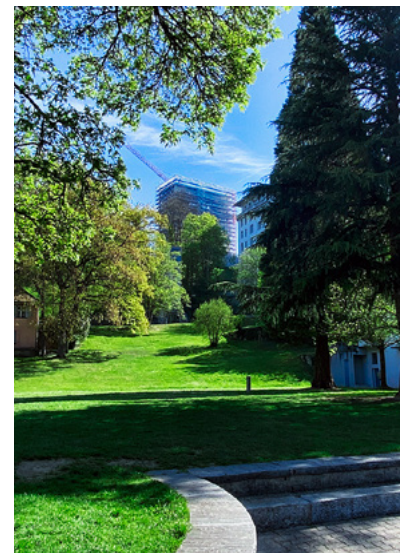
En plein milieu. Tout là-haut. À Neuhausen près des chutes du Rhin.



PUBLICA investit non seulement dans des titres, mais aussi dans des placements immobiliers directs en Suisse. Par exemple à Neuhausen, où une tour d'habitation avec une vue spectaculaire sur les chutes du Rhin a été érigée à l'adresse Industrieplatz 5. Matthias Stämpfli, Portfolio Manager Immobilier, en propose la visite en vidéo – disponible par code QR.



www.industrieplatz5.ch



Comment PUBLICA calcule la déduction de coordination

Pour que la part du salaire déjà couverte par l'AVS ne soit pas assurée en double, la déduction de coordination est soustraite du salaire déterminant. Le mode de calcul de PUBLICA est avantageux pour les personnes assurées.

La déduction de coordination permet de garantir que la caisse de pensions ne prélève des cotisations que sur la partie du salaire qui n'est pas déjà couverte par l'AVS. On évite ainsi que des composantes salariales soient assurées en double. La déduction de coordination selon la LPP s'élève actuellement à 25 095 francs. PUBLICA calcule une déduction de coordination correspondant à 30% du salaire annuel déterminant, mais égale au plus au montant déductible selon la LPP. Dans le cas des revenus modestes, une déduction de coordination de 30% a des effets positifs pour les personnes assurées: l'exemple de calcul ci-dessous montre en effet que la part du salaire assurée augmente en conséquence, ce qui entraîne également une hausse du montant des cotisations.

Exercer une influence par le biais du taux d'occupation

«Les personnes assurées ne peuvent pas influencer directement sur la déduction de coordination», explique Laurence Lateralì, conseillère à la clientèle chez PUBLICA. Les personnes candidates à un nouveau poste peuvent se renseigner auprès de leur futur employeur pour savoir si l'intégralité de la déduction de coordination est appliquée. Pour la majorité des employés, d'autres facteurs devraient toutefois jouer un rôle déterminant dans leur choix en faveur de tel ou tel employeur. Les possibilités d'exercer une influence se situent au niveau de la fixation du taux d'occupation (celui-ci devrait être aussi élevé que le permet la situation personnelle), mais aussi au niveau de la négociation salariale.

Une déduction de coordination adaptée se traduit par des rentes plus élevées

Si la déduction de coordination est calculée en proportion du taux d'occupation et que le salaire assuré augmente en conséquence, est-ce que le salaire net diminue? «Oui», confirme Laurence Lateralì. «Au cours de la vie professionnelle, il y a moins d'argent sur le compte à la fin du moins. À plus long terme, il en résulte toutefois un effet positif pour les personnes assurées puisque leur rente sera plus élevée en raison de la hausse des cotisations du côté de l'employé comme de l'employeur.»

Effet de la déduction de coordination

PUBLICA calcule une déduction de coordination correspondant à 30% du salaire brut, mais égale au plus au montant de 25 095 francs selon la LPP. Pour les personnes qui travaillent à temps partiel, la déduction de coordination est calculée sur la base du salaire à 100%. L'effet de ce mode de calcul est illustré par l'exemple de deux personnes qui travaillent toutes les deux à 50% et perçoivent des revenus différents.

Mode de calcul de PUBLICA: Calcul standard selon la LPP sur la base du salaire à temps partiel:

Exemple 1: gain annuel de 110 000 CHF, taux d'occupation de 50%

Salaire annuel déterminant	110'000 CHF	55'000 CHF
Déduction de coordination selon la LPP	25'095 CHF	25'095 CHF
Gain assuré à 100%	84'905 CHF	
Gain assuré à 50%	42'452.50 CHF	29'905 CHF

Exemple 2: gain annuel de 65 000 CHF, taux d'occupation de 50%

Salaire annuel déterminant (100%)	65'000 CHF	32'500 CHF
Déduction de coordination selon la LPP		25'095 CHF
30% du salaire annuel assuré	19'500 CHF	
Gain assuré à 100%	45'500 CHF	
Gain assuré à 50%	22'750 CHF	7'405 CHF

Conclusion: Calculer la déduction de coordination sur la base du salaire à 100% a pour effet d'augmenter le gain assuré. La méthode de PUBLICA, à savoir une déduction de coordination correspondant à 30% du salaire brut, entraîne également une hausse du gain assuré pour les salaires inférieurs à 83 650 francs. Un gain assuré plus élevé se traduit par une rente plus élevée à l'âge de la retraite ou, en cas de décès, par des prestations plus élevées pour les survivants. Par ailleurs, l'avoir que l'on peut retirer par anticipation pour l'encouragement à la propriété du logement augmente également.



«Ainsi, la méthode utilisée par PUBLICA pour calculer la déduction de coordination augmente le gain assuré», conclut la conseillère à la clientèle Laurence Lateralì.

Le seuil d'accès de 21'510 francs ne s'applique pas partout

Conformément à la LPP, le seuil d'accès à la prévoyance professionnelle obligatoire s'élève à 21 510 francs. Les revenus inférieurs à ce seuil ne sont pas assurés par la caisse de pensions. Ce seuil ne s'applique pas partout. À la Caisse de prévoyance de la Confédération, la plus grande caisse de PUBLICA, il n'y a pas de seuil d'accès. Cela signifie que les revenus inférieurs à 21 510 francs sont intégralement assurés.

Exercice 2021

PUBLICA a réalisé une performance globale de 4,4% en 2021 et a gagné en stabilité financière grâce à la hausse des degrés de couverture des caisses de prévoyance tout en réduisant les charges de gestion administrative. PUBLICA a également progressé dans l'investissement responsable.

Performance globale de 4,4% sur une année boursière réjouissante

Du point de vue des marchés financiers, 2021 a été une année réjouissante. Les marchés des actions ont continué à progresser et le secteur de l'immobilier a également engrangé des bénéfices importants, tandis que la plupart des obligations ont affiché un rendement négatif en raison de l'augmentation des taux. Sur l'ensemble de l'année, PUBLICA a réalisé une performance de 4,4%. PUBLICA poursuit une stratégie de placement avec une part d'actions de 27% pour les caisses de prévoyance ouvertes. La performance réalisée pour ces caisses était de 4,6% (4,2% l'exercice précédent). La stratégie de placement moins risquée pour les caisses de pension fermées, avec une part d'actions de 10%, a réalisé une performance de 2,1% (3,9% l'exercice précédent). Par rapport à moyenne des caisses de pension suisses, les deux stratégies de placement sont plus conservatrices et ont donc eu une performance moindre en 2021.

Augmentation des degrés de couverture

La situation financière de PUBLICA a été plus stable en 2021. Les degrés de couverture des caisses de prévoyance ont augmenté. Nous utilisons désormais des tables de génération dans l'établissement du bilan et notre représentation des promesses de rentes avec l'augmentation de l'espérance de vie est plus réaliste. La structure des coûts de PUBLICA connaît également une évolution réjouissante. Les frais d'administration par personne assurée et bénéficiaire de rente ont continué à baisser par rapport à l'exercice précédent. Ils s'élèvent à 148 francs en moyenne (152 francs l'année précédente). Les frais de gestion de la fortune restent faibles, à 0,24%.

«Nous laissons derrière nous une année encore une fois marquée par la pandémie de coronavirus.

Nous avons pu réaliser un bon exercice grâce à l'immense engagement, la grande flexibilité et

la capacité d'adaptation de nos collaborateurs, comités et autres partenaires», déclare Doris Bianchi, directrice de PUBLICA, à propos du résultat.

Lancement réussi du portail pour les personnes assurées – présentation transparente des principaux investissements

Une communication claire et simple avec les personnes assurées est essentielle pour PUBLICA. En 2021, nous avons donc introduit le portail digital pour les personnes assurées myPublica. Sur ce portail, les quelque 67 000 personnes assurées ont accès à leurs données de prévoyance à jour et à leur attestation de prévoyance. Elles peuvent également simuler différents scénarios ou effectuer des rachats volontaires.

Nous présentons nos principaux investissements issus de l'activité de placement de façon transparente sur le portail digital pour les personnes assurées: en un clic, les personnes assurées peuvent consulter leur part pro forma dans la catégorie de placement respective.

Objectif: zéro émission nette d'ici 2050

En plus d'être transparents et économiques, les investissements de PUBLICA se veulent responsables.

Dans ce cadre, PUBLICA engage constamment des nouvelles mesures pour que son portefeuille atteigne l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Cet engagement découle de l'Accord de Paris sur le climat et soutient les mesures déjà mises en œuvre pour gérer les opportunités et les risques liés au changement climatique.

Changements au niveau du personnel

L'année 2021 a également été marquée par des changements au niveau du personnel. Les élections en vue du renouvellement de l'ensemble des membres de la Commission de la caisse PUBLICA, l'organe paritaire suprême, ont eu lieu au milieu de l'année. Sur les 16 membres que compte la Commission de la caisse, neuf sont des nouveaux élus. Grâce à leur élection, les jeunes personnes assurées et les femmes

sont davantage représentées dans la Commission de la caisse. Par ailleurs, l'Assemblée des délégués de PUBLICA a élu un nouveau président et deux nouveaux membres ont rejoint la direction de PUBLICA.



Vous trouverez les chiffres détaillés dans le rapport de gestion 2021 à l'adresse publica.ch
> [Qui sommes-nous?](#) > [Faits et chiffres](#)

Performance et rémunération sont liées

Au sein de l'institution collective PUBLICA, les taux d'intérêt se situent entre 1 et 2% en fonction de la situation financière de chaque caisse de prévoyance.

Les bonifications d'intérêts pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes pèsent sur la performance et le degré de couverture. Au niveau des bénéficiaires de rentes, la rémunération correspond au taux d'intérêt technique et est obligatoirement prise en compte. La rémunération des avoirs de vieillesse des personnes assurées s'effectue sur la base de la situation financière de chaque caisse de prévoyance et en conformité avec les prescriptions légales. Le taux d'intérêt est défini à la fin de l'année par l'organe paritaire. Les organes paritaires des caisses de prévoyance décident chaque année du taux auquel les avoirs seront rémunérés. Pour ce faire, ils prennent en compte l'équilibre financier de la caisse de prévoyance concernée.

La situation globale en termes de performance, de degré de couverture et de réserve de fluctuation de valeur s'est certes améliorée en 2021, mais PUBLICA estime qu'une nette augmentation de la rémunération n'est pas encore indiquée.

PUBLICA en chiffres

66 862

Personnes assurées

42 010

Bénéficiaires de rentes

108,0%

Degré de couverture réglementaire

95,2%

Degré de couverture économique

CHF 44,0 milliards

Somme au bilan

0,24%

Charge totale pour la gestion de la fortune

4,4%

Performance nette de la fortune placée

CHF 41 719

Rente de vieillesse moyenne par personne

CHF 148

Frais d'administration par
personne assurée ou bénéficiaire de rente

Le mariage pour tous remplacera le partenariat enregistré au 1er juillet 2022

À partir du 1er juillet 2022, les couples de même sexe pourront se marier ou convertir leur partenariat enregistré en mariage.



Pour convertir leur partenariat enregistré, il leur suffira de soumettre une déclaration commune à un officier de l'état civil. À compter du 1er juillet 2022, il ne sera plus possible de conclure de nouveaux partenariats enregistrés en Suisse. Les partenariats enregistrés existants pourront en revanche être conservés sans que les partenaires ne doivent faire de déclaration spéciale.

Pas marié-e-s? Voici comment protéger votre partenaire.

Souhaitez-vous protéger votre partenaire sans promesse de mariage au cas où vous décéderiez? Si oui, annoncez votre union libre avec cette personne à PUBLICA sous la forme d'un contrat de partenariat. L'une des conditions de l'union libre est que vous formiez une communauté de vie comparable au mariage avec votre partenaire.

Conseil aux couples

n'hésitez pas à remplir le formulaire dès aujourd'hui et à l'envoyer à PUBLICA.

Vous protégerez ainsi votre partenaire dans un cas de prévoyance.



Vous trouverez de plus amples informations ainsi que le formulaire à remplir sur: publica.ch
> [La prévoyance, thème par thème](#) > [Entrée](#) > [Notices explicatives.](#)

Gardez votre n° AVS à portée de main – nous pourrions vous aider plus vite.

Pour prévenir les risques d'utilisation frauduleuse de données, il est essentiel pour nous de pouvoir vous identifier clairement lors de vos appels téléphoniques. Vous nous aiderez donc grandement en vous munissant de votre n° AVS (également appelé numéro de sécurité

sociale) avant de nous appeler. Vous trouverez ce numéro dans vos documents personnels de PUBLICA ou encore sur votre carte d'assurance-maladie. Le numéro commence par les chiffres 756. Merci d'avance!

«Le sens de la justice traverse toute ma vie»

Arbitre d'unihockey au plus haut niveau, Sandra Zurbuchen a arbitré en duo avec sa collègue la finale du championnat du monde d'unihockey masculin en 2021 et la superfinale de la LNA en 2022. En parallèle, elle dirige une équipe à l'Administration fédérale des contributions. Combien de personnes travaillent sous sa responsabilité? A-t-elle une préférence pour l'une des deux activités? Et comment organise-t-elle sa prévoyance? Sandra Zurbuchen nous le dévoile dans l'entretien qu'elle nous a accordé.

En tant qu'arbitre d'unihockey, vous arbitrez des matchs de niveau international. Combien de personnes travaillent sous votre responsabilité à l'Administration fédérale des contributions et quelles tâches y exercez-vous?

Je dirige une équipe qui effectue des contrôles auprès des administrations fiscales cantonales. Nous veillons notam-

ment à la perception équitable de l'impôt fédéral direct, dont la taxation incombe aux administrations fiscales cantonales. J'ai sept personnes sous ma responsabilité, deux femmes et cinq hommes. Chaque semaine, nous passons en moyenne trois jours auprès des administrations fiscales cantonales et consultons les dossiers fiscaux afin de vérifier que tout se soit déroulé correctement au niveau de l'impôt fédéral direct. À mes yeux, il est important de collaborer efficacement et de manière constructive avec les cantons. Quand je constate que l'on peut améliorer certaines choses, je le fais également savoir aux autres.

Vue de l'extérieur, l'activité d'arbitre d'unihockey paraît plus intéressante que le travail à l'Administration fédérale des contributions. Est-une impression trompeuse?

Je ne pourrais pas vous dire ce qui est le plus intéressant. Le sport est centré sur la passion,



Elle concilie deux univers: Sandra Zurbuchen, arbitre d'unihockey et responsable d'équipe à l'Administration fédérale des contributions.

les succès et la victoire. Dans le travail, ce sont plutôt les notions d'utilité et d'accomplissement qui dominent. Il y a des parallèles, et ce n'est pas un hasard. Je dois me sentir bien dans les deux activités. Trouver des compromis, négocier, repousser les limites: le sport et l'administration des impôts ont cela en commun.

Vous avez étudié le droit et obtenu un brevet d'avocat. Avez-vous un sens particulier de la justice?

Oui, le sens de la justice traverse toute ma vie. Cela me met en colère lorsque je me sens traitée de manière injuste. C'est pourquoi je fais attention à ce que cela n'arrive à personne lors des matchs. Ce n'est peut-être pas un hasard s'il y a beaucoup de policiers parmi mes collègues arbitres. Un certain «flair pour la justice» est une qualité qu'il faut avoir.

Qu'est-ce qui distingue une bonne arbitre?

Les meilleurs arbitres sont ceux et celles dont on

ne discute pas les décisions après le match. Tout le monde commet des fautes. L'important, c'est le type de faute. Ne pas sanctionner un coup franc, cela ne devrait par exemple pas arriver.

Comment organisez-vous votre temps pour concilier les deux activités?

Les horaires de travail flexibles à la Confédération sont un grand avantage. Je

dois certes planifier mon temps en fonction de mes rendez-vous sur place, mais ils sont généralement connus à l'avance. J'ai moi-même trois à quatre heures d'entraînement par semaine afin de rester en forme pour mon activité d'arbitre. Il faut y ajouter les analyses des matchs et la formation théorique. Tout cela ne serait pas possible sans la bienveillance de mon employeur. Mais je donne aussi beaucoup en retour. L'Administration fédérale des contributions profite des compétences que j'ai acquises dans le cadre de mon activité d'arbitre, comme par exemple la capacité décisionnelle, l'aptitude à la communication et le sens critique.

Comment vous préparez-vous pour l'avenir?

À 37 ans, je me sens encore jeune et ne me préoccupe pas encore beaucoup de ma retraite. J'ai commencé tôt à cotiser au pilier 3a. J'ai déjà effectué plusieurs rachats chez PUBLICA pour combler les lacunes qui sont survenues quand j'étudiais encore et gagnais moins.

Les propositions de Marcel Wüthrich pour renforcer l'efficacité de l'Assemblée des délégués

Entrée en vigueur en 2008, la loi relative à PUBLICA a également donné naissance à l'Assemblée des délégués. Elle se compose de 80 personnes employées de tous les employeurs affiliés chez PUBLICA et se répartit en trois circonscriptions électorales.



L'Assemblée des délégués de PUBLICA compte 80 membre.

Le nombre de délégués dans chaque circonscription est déterminé en fonction de la part du capital de couverture des différentes caisses de prévoyance dans le capital de couverture global de PUBLICA:

Circonscription électorale I: Confédération:
60 sièges

Circonscription électorale II: administration fédérale décentralisée (y compris domaine des EPF):
17 sièges

Circonscription électorale III: organisations affiliées: 3 sièges

La principale mission de l'Assemblée des délégués est l'élection des huit personnes représentant les employés et les employées au sein de la Commission de la caisse de PUBLICA, l'organe de direction suprême de la Caisse fédérale de pensions. En outre, les délégués de la circonscription électorale I élisent tous les quatre ans l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération.

La Direction de PUBLICA informe chaque année l'Assemblée des délégués sur la marche des affaires de l'institution collective PUBLICA. L'Assemblée des délégués peut soumettre des propositions à la Commission de la caisse. Ses membres jouent ainsi un rôle de porte-parole des employés et des employées, et ont la possibilité de faire entendre les intérêts des personnes assurées. Les contacts institutionnalisés entre la présidence de l'Assemblée des délégués et la Direction de PUBLICA permettent d'échanger des informations de manière transparente et constructive. L'Assemblée des délégués est donc un organe central, ne serait-ce que par sa fonction de lien entre la Commission de la caisse et les milliers de personnes assurées. Vous trouverez la liste de tous les délégués sur publica.ch > [Qui sommes-nous?](#) > [Assemblée des délégués](#) > [Membres](#)

Les prochaines élections pour l'Assemblée des délégués se dérouleront en novembre 2024. La Commission de la caisse sera reconstituée l'année suivante.



Marcel Wüthrich, président de l'AD PUBLICA

Trois questions à Marcel Wüthrich

Pourquoi vous êtes-vous proposé pour la présidence de l'AD?

J'étais membre de l'Assemblée des délégués de PUBLICA depuis 2017. En tant que président de l'AD, je me donne aujourd'hui pour mission de tisser des liens entre les délégués, la Commission de la caisse, les organes paritaires et l'entreprise de PUBLICA.

Qu'est-ce que vous aimeriez faire évoluer avec «votre» Assemblée des délégués?

En premier lieu, j'aimerais inciter les délégués à profiter de leur possibilité de jouer un rôle actif. L'univers des caisses de pensions est complexe et englobe de nombreux aspects qui préoccupent les personnes assurées. Avec l'Assemblée des délégués, je souhaite les traiter et élaborer des solutions qui pourront ensuite être proposées à la Commission de la caisse.

Quels objectifs aimeriez-vous atteindre pour votre première période de mandat?

Les 80 membres de l'Assemblée des délégués de PUBLICA doivent pouvoir représenter leurs électeurs et électrices de manière adéquate au sein des départements, des offices et des organisations. Cela inclut notamment, dans une optique de transfert de connaissances, la présentation d'un exposé introductif sur un thème de la prévoyance professionnelle à chaque Assemblée des délégués. Par ailleurs, je souhaite recevoir davantage de propositions de la base pour mener des discussions constructives avec, à la clé, des propositions à notre organe suprême. L'Assemblée des délégués pourra ainsi renforcer l'efficacité de son action.

Compensation du renchérissement des rentes de vieillesse – qui décide et selon quels critères?

Nos bénéficiaires de rentes nous adressent parfois des questions au sujet d'une compensation du renchérissement des rentes. En théorie, il existe deux possibilités pour cela: la compensation ordinaire du renchérissement qui peut être décidée par l'organe paritaire, et la compensation extraordinaire du renchérissement par l'ancien employeur.

Compensation ordinaire du renchérissement des rentes de vieillesse par l'organe paritaire de la caisse de prévoyance

Selon la loi sur la prévoyance professionnelle, les rentes de vieillesse peuvent être adaptées à l'évolution des prix dans les limites des possibilités financières des institutions de prévoyance. Au sein de l'institution collective PUBLICA avec ses 11 caisses de prévoyance ouvertes et ses 7 caisses de prévoyance fermées, cette décision incombe à l'organe paritaire de la caisse de prévoyance concernée. Elle est prise au quatrième trimestre de chaque année sur la base des chiffres-clés et des indicateurs suivants: Le degré de couverture doit dépasser 100%. Cela signifie que la fortune de prévoyance placée par la caisse de pensions doit être supérieure à ses engagements vis-à-vis de ses bénéficiaires de prestations. Un degré de couverture de plus de 100% ne signifie toute-

fois pas encore que la caisse de pensions peut distribuer de l'argent. Le deuxième chiffre-clé essentiel est la réserve de fluctuation de valeur. Celle-ci doit être intégralement constituée. Elle permet de compenser les fluctuations de valeur sur les marchés des capitaux et les pertes éventuelles sur la fortune de prévoyance placée. Les parts de la fortune qui dépassent le degré de couverture de 100% sont qualifiées de réserve de fluctuation de valeur. Plus la réserve de la caisse de pensions est importante, plus celle-ci est capable de prendre des risques et de supporter des pertes éventuelles. Le montant de la réserve de fluctuation de valeur dépend notamment du profil et de la structure d'âge des personnes assurées au sein de la caisse de prévoyance, ainsi que de la stratégie de placement mise en œuvre. La caisse de prévoyance fixe une valeur cible pour la réserve de fluctuation de valeur.

Compensation extraordinaire du renchérissement par l'ancien employeur

Il s'agit d'une compensation du renchérissement financée par l'ancien employeur. Si les revenus de la fortune de la caisse de prévoyance ne permettent pas d'adapter les rentes au renchérissement, ou pas dans une mesure suffisante, les employeurs peuvent décider d'une adaptation extraordinaire adéquate des rentes de leurs anciens employés au renchérissement. Le Conseil fédéral statue sur cette adaptation en ce qui concerne les employés de la Caisse de prévoyance de la Confédération.



Vous trouverez de plus amples informations sur les organes paritaires à l'adresse: publica.ch > Qui sommes-nous? > Les organes paritaires

Caisses de prévoyance fermées – le Parlement a approuvé les modifications de la loi relative à PUBLICA

Au tournant du millénaire, la Confédération a rendu autonomes un grand nombre de ses entreprises telles que Swisscom et RUAG, ainsi que certaines organisations affiliées comme la SRG-SSR. Ces entités ont alors laissé leurs anciens collaborateurs et collaboratrices, à savoir les bénéficiaires de rentes actuels, au sein des caisses de prévoyance fermées de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Ces sept caisses de prévoyance fermées se composent uniquement de bénéficiaires de rentes et n'ont donc pas de personnes assurées qui versent

des cotisations. Afin de préserver la stabilité financière malgré le niveau toujours bas des taux d'intérêt et l'allongement de l'espérance de vie, le Parlement a approuvé les modifications de la loi relative à PUBLICA. Ces modifications prévoient que la Confédération verse une contribution d'assainissement dans l'institution de prévoyance concernée en cas de découvert de 5% ou plus. Les excédents éventuels des contributions d'assainissement seront attribués au budget fédéral ou à la Caisse de prévoyance de la Confédération

lorsqu'il n'y aura plus de bénéficiaires de rentes au sein de la caisse de prévoyance. Les bénéficiaires de rentes des caisses de prévoyance fermées peuvent ainsi avoir l'esprit tranquille pour l'avenir – leurs rentes sont garanties. Au 31 décembre 2021, la caisse de prévoyance fermée «Effectif fermé – assurés volontaires» est la seule à présenter un découvert avec un degré de couverture de 98,3%. Les six caisses de prévoyance fermées restantes affichent un degré de couverture supérieur à 100%.

Sylvie Durrer

Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

Même si je suis encore plongée dans mon activité professionnelle avec un agenda plein, entourée de collaborateurs motivés et occupée à des projets intéressants, je me suis bien évidemment déjà posé la question de savoir que ce que je ferai quand je serai à la retraite.

Je m'estime chanceuse de pouvoir me poser cette question. Car quelle que soit la réponse, je sais que je bénéficierai d'un certain confort: j'ai toujours travaillé à temps plein et commencé à gagner des revenus supérieurs à la moyenne à partir d'un certain âge. Ma rente sera suffisante et me permettra de profiter de mon temps à la retraite en fonction de mes envies.

Cela ne va pas de soi, surtout quand on est une femme. Car avec une rente maximale de 2400 francs versée par l'AVS, la rente de la caisse de pensions constitue un pilier supplémentaire essentiel. Et c'est là que le bât blesse: en 2020, les femmes percevaient 1167 francs de la prévoyance professionnelle alors que les hommes touchaient presque deux fois plus (2081 francs). L'écart des rentes entre les sexes résulte des différences de parcours professionnels.

Notre système de prévoyance n'oublie rien. Chaque réduction du taux d'activité, chaque année sans activité lucrative se répercutent impitoyablement sur le porte-monnaie à la retraite. Les femmes interrompent leur activité professionnelle et travaillent à temps partiel plus souvent que les hommes tandis que l'écart salarial entre hommes et femmes creuse les inégalités au niveau des rentes.

Et les charges domestiques et familiales non rémunérées, qui sont majoritairement assumées par les femmes, ne sont absolument pas prises en compte dans la prévoyance professionnelle.

Bien que l'allongement de l'espérance de vie tende à prolonger d'autant la période de retraite, je constate que de nombreuses personnes ne s'informent pas suffisamment là-dessus. Elles risquent donc d'avoir de mauvaises surprises. Je recommande par conséquent à tout le monde de se poser régulièrement les questions suivantes: quelles seront les conséquences sur ma prévoyance professionnelle si j'arrête de travailler les quatre prochaines années? Ou si je réduis mon taux d'activité? Quelle baisse de mon niveau de vie suis-je dispo-

sé(e) à accepter à la retraite? Il incombe aux responsables politiques de proposer une prévoyance vieillesse qui permette à tous de vivre décemment à la retraite. Par ailleurs, je souhaiterais un vaste débat public sur l'autonomie financière à la retraite. Et il faut sensibiliser les personnes actives au travers d'échanges réguliers, que ce soit avec les responsables des ressources humaines ou directement avec les responsables des caisses de pensions.

Et ce que je ferai une fois à la retraite? Trois choses: je veux prendre du temps pour moi, pour ma famille et pour la communauté. Du temps pour lire tous les livres et visiter toutes les expositions qui font partie de ma liste d'envies depuis longtemps mais pour lesquels j'ai toujours été trop occupée. Du temps pour

voir grandir mes petits-enfants et aider leurs parents à concilier vie professionnelle et vie familiale en leur donnant de temps en temps un coup de main. Du temps pour m'impliquer dans la communauté en faisant du bénévolat. Par exemple, je pourrais enseigner le français aux étrangers ou m'engager dans le comité d'une association. Enfin, je me réjouis tout simplement des surprises que la vie me réserve. J'ai hâte!





PUBLICA est à votre service.

Pour toute question relative à vos rapports de prévoyance, veuillez vous adresser directement à votre conseiller ou à votre conseillère à la clientèle chez PUBLICA. Vous trouverez le nom, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de la personne en charge de votre suivi sur votre certificat de prévoyance ou votre attestation de rentes et sur publica.ch, à la rubrique «Votre interlocuteur» dans le domaine consacré à votre caisse de prévoyance.

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi: de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi: de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00



Les organisations affiliées élisent un nouveau membre à la COCA

Après le départ de Jean Pirrotta en tant que représentant des employeurs au sein de la Commission de la caisse de PUBLICA au 31 janvier 2022, les employeurs de la caisse de prévoyance des organisations affiliées ont élu Hans Häfliger comme leur nouveau représentant. Hans Häfliger est docteur en agronomie de l'EPF Zurich et responsable de la direction de la coopérative réserve-suisse à Berne. Avec une centaine d'entreprises membres dans le secteur de l'alimentation et de la nutrition, la coopérative assure l'approvisionnement de la population suisse en produits alimentaires. réserve-suisse est assurée chez PUBLICA dans la caisse de prévoyance des organisations affiliées. Hans Häfliger prendra ses fonctions le 1er juin 2022. PUBLICA lui souhaite la bienvenue et lui adresse tous ses vœux de réussite et de satisfaction dans l'exercice de son nouveau mandat.

Dates de versement des rentes de PUBLICA

Le versement des rentes ne subira aucun changement: les prestations seront toujours portées au crédit du compte bancaire ou postal des bénéficiaires de rentes ayants droit au plus tard le 10 du mois.

Impressum

Édition

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Rédaction

Beatrice Rychen, Karin Egger

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Mise en page du numéro

pomona innovation, Viège

Crédit photographique

Beat Schweizer, Ruben Wyttenbach, Yanis Wälti

Traduction

Silena Bertolino, Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Axone SA, Genève

Impression

Swissprinters AG, Zofingue

Tirage

Exemplaires en allemand: 33 000; en français: 8 600; en italien: 2 400

ISSN 2296-6587

Magazine semestriel

Berne, mai 2022

Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Eigerstrasse 57, 3007 Berne

T +41 (0)58 485 21 11, F +41 (0)58 485 21 13

info@publica.ch, publica.ch